

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1844/Corr.1
17 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**LETTRE DATÉE DU 20 JUIN 2008, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE,
TRANSMETTANT LE TEXTE DU RAPPORT DE LA CONFÉRENCE
ORGANISÉE PAR L'UNIDIR, INTITULÉE «LA SÉCURITÉ SPATIALE:
LA PROCHAINE GÉNÉRATION» ET TENUE
DU 31 MARS AU 1^{ER} AVRIL 2008 À GENÈVE**

Rectificatif

1. Page 10, paragraphe 37, deuxième ligne, lire:
d'élaborer son projet d'instrument international relatif à la protection de l'environnement contre les dommages causés par les débris spatiaux. Ce projet
2. Page 11, paragraphe 45, deuxième ligne:
au lieu de trois questions, lire deux questions
3. Page 12, paragraphe 49, première ligne, lire:
Mais pourquoi un traité plutôt que d'autres formes plus simples de contrôle? Sans un tel accord contraignant
4. Page 16, paragraphe 67, première et deuxième lignes:
au lieu de Les applications spatiales (et notamment les communications et l'observation de la Terre) profitent fortement de la sécurité spatiale
lire La sécurité spatiale retentit fortement sur les applications spatiales (et notamment les communications et l'observation de la Terre)
